

en tout temps. Je crois que cela répondra aussi bien à leurs désirs que si nous nous réunissions ici après l'ajournement du Parlement. Ce sont là mes vues personnelles; à vous d'en juger. Si j'étais appelé à voter sur la question de savoir si le comité doit poursuivre ses séances au cours de l'intersession, je voterais contre cette proposition. Mais si la motion était adoptée à la majorité, je ferais ce que l'on attend des membres et autant que possible, j'assisterais à toutes les réunions. Voilà mes vues M. le président. Je suis convaincu que tous les membres du comité devraient se sentir libres d'écrire aux fonctionnaires de la corporation et de formuler toutes les recommandations d'ordre pratique qu'ils désirent; et j'ai la certitude que l'on prendra ces recommandations en sérieuse considération.

M. SHAW: M. le président . . .

Le PRÉSIDENT: M. Shaw, comme vous avez déjà pris la parole, voulez-vous céder la place à M. Michaud?

L'hon. M. MICHAUD: M. le président, je tiens à exprimer mes vues au comité. J'approuve entièrement les remarques formulées par MM. Cleaver et Golding. Je ne vois pas l'utilité d'étudier davantage cette question. En outre, je ne vois dans le moment aucune justification pour instituer une commission royale. Aucun scandale n'a été révélé, et même si l'on pouvait croire qu'il y en eut, avant qu'une commission ait soumis son rapport, il serait probablement trop tard pour présenter des recommandations de quelque utilité pratique. C'est bien au sein du comité qu'il convient de présenter des recommandations. Certains membres du comité ont formulé des recommandations à la corporation des biens de guerre afin d'améliorer la façon de disposer des biens. Si d'autres membres ont quelque proposition utile à faire, ils devraient, à mon sens, les faire dès maintenant au comité. Si l'on met cette question aux voix, j'appuierai le rapport déposé au début de la séance.

M. STEWART: J'ai pris la parole au sujet de cette motion, mais je tiens à proposer un amendement.

Le PRÉSIDENT: C'est M. Castleden qui a la parole.

M. CASTLEDEN: M. le président, au cours de ses séances le comité a entendu la lecture d'une multitude de mémoires concernant l'organisation de la corporation des biens de guerre. L'histoire de la corporation des biens de guerre depuis 1944 a révélé que cette organisation est pour le moins sujette à des fluctuations et à des changements constants. Au début, la corporation des biens de guerre avait un certain groupe de fonctionnaires. En moins d'un an, tous les fonctionnaires avaient été remplacés par d'autres. Le comité en est à sa huitième séance et, comme je l'ai dit, il a obtenu tous les détails sur les rouages établis par cette organisation. Nous voulons connaître son fonctionnement. Nous aimerions à la voir à l'oeuvre. Cette corporation vend probablement pour dix millions de matériel par mois. Elle a pour plusieurs milliards de matériel à vendre. On nous a dit le genre d'organisation d'écoulement que l'on a institué, mais accomplit-elle ses fonctions? Pouvons-nous déclarer au peuple canadien et au Parlement que tout va bien et que la Corporation des biens de guerre fonctionne comme elle le doit et qu'elle obtient de bons résultats? Il est possible que la situation change la semaine prochaine. La loi confère au ministre des pouvoirs presque illimités. Le peuple canadien veut savoir ce qu'il advient des milliards de dollars de biens qui lui appartiennent encore et qu'il incombe au Parlement d'écouler au meilleur prix possible. Nous voulons être certains qu'une organisation qui est constamment en état de fluctuation . . .

M. CLEAVER: En vue de s'améliorer.

M. CASTLEDEN: . . . ne fluctue pas d'une manière préjudiciable. Comment pouvons-nous dire, en tant que comité, "Eh bien! nous allons cesser nos travaux, puis d'ici le mois de janvier, février ou mars, ou probablement lorsque le débat sur le discours du trône sera terminé, nous instituerons un nouveau comité, ce que nous ne pourrons faire avant le mois de juin prochain."